

BIEN VIVRE A TROUY

Juin-Juillet-Août 2024

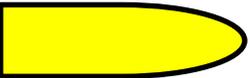
N° 101

Ville de
TROUY



Photo prise à Trouy par Isabelle Dienne

SOMMAIRE

	L'édito page 3
	Les travaux pages 4 à 7
	La sécurité pages 8 à 10
	Les élections pages 11 à 12
	L'environnement pages 13 à 16
	Les informations pages 17 à 18
	L'enfance page 19
	La culture pages 20 à 21
	Les Ateliers de Béa et l'EST Pétanque page 22
	Les manifestations pages 23 à 26
	L'agenda page 27
	Les infos mairie page 28





Didier GUICHARD

Conseiller Municipal
délégué à l'Urbanisme

Je suis l'un des quatre derniers rescapés de la première mandature de l'équipe municipale actuelle avec Nadine Moreau, Gérard Santosuosso et Didier Georges. Tout au long de mes mandats, j'ai contribué, avec les nombreux élus qui se sont succédé, à la vie de notre commune avec une attention particulière pour moi, aux travaux et à l'urbanisme qui m'occupe encore actuellement. En 2025, nous fêterons les 30 ans de confiance que vous, Trucidiens et Trucidiennes, nous avez donnée.

Notre ville a bien changé depuis. Vous faire la liste de tout ce qui a été réalisé serait trop long et j'en oublierais certainement. Je me souviens bien de Trouy en y arrivant en janvier 1991. Notre ville, sans avoir une mauvaise réputation, n'en avait pas non plus une très bonne. Je me souviens de mes amis, mes collègues de travail, qui m'ont demandé pourquoi j'allais « m'enterrer » dans cette ville dortoir, sans grandes activités associatives, artisanales, commerciales, ...

Pour la rédaction de mon premier édito, je suis fier de voir ce que notre ville, notre belle ville, est devenue. Tout n'est pas parfait et ne le sera très certainement jamais, ne serait-ce que par vos attentes individuelles qui sont vraiment plurielles.

Mais depuis près de 30 ans, celles et ceux que vous avez élus n'ont eu qu'une envie : « Faire que l'on soit fier d'habiter à Trouy et que l'on s'y sente bien ou le mieux possible ». Trouy est devenue, quoi que certains en disent, une Ville recherchée, le bien vivre à Trouy est devenu plus qu'une réputation.

Je profite d'avoir la plume pour vous informer que ce sera mon dernier mandat. Mais je n'ai aucun doute, les élus actuels et les futurs, qui seront bien obligés de suivre les anciens, continueront tous à œuvrer pour le bien de notre commune.

Je paraphraserai bien notre maire honoraire qui, d'une façon humoristique, a dit à un maire de Bourges (et à divers autres élus et représentants régionaux) lors d'une inauguration que : « dans la banlieue de Trouy, il y a Bourges » et que « Trouy est un groin de Paradis ». Ville qui rayonne quand même pas mal, tout au moins dans la Région.

Trouy continue et continuera sa mue pour devenir, pour nous et surtout pour vous, une belle ville.

Bien vivre à Trouy ! Bien à vous tous.

AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE

Le cimetière de la commune a récemment fait l'objet de travaux d'agrandissement et de rénovation pour répondre aux besoins croissants. La réception des travaux s'est déroulée le 17 avril 2024 en présence de Franck Breteau, maire, de Béatrice Ratelet, adjointe au maire en charge des affaires funéraires, de Marc Soudy, adjoint au maire en charge des travaux, et des entreprises Axiroute (M. Derbier), BMC (M. Gies), ID VERDE (M. Beslay) et ICA (M. Dupuy), marquant ainsi l'achèvement de ce chantier d'envergure.

L'agrandissement du cimetière d'environ 1 800 m² était devenu nécessaire et comprendra 100 places pour les caveaux, 50 caves-urnes et 30 cases de columbarium. Les travaux ont également inclus la réfection totale du parking, la création d'un puisard de 30 m³ pour gérer les eaux pluviales, la création de 30 caves-urnes supplémentaire dans l'ancien cimetière et la mise en place d'un cheminement piétonnier bitumé pour faciliter l'accès aux différentes parties du cimetière.

Le montant total des travaux s'est élevé à 233 278 € HT, une somme conséquente qui a été en partie subventionnée par les fonds de concours de Bourges Plus. Cette aide financière a permis à la commune de réaliser ces travaux essentiels sans grever excessivement son budget. La commune attend une aide complémentaire de l'Etat via la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

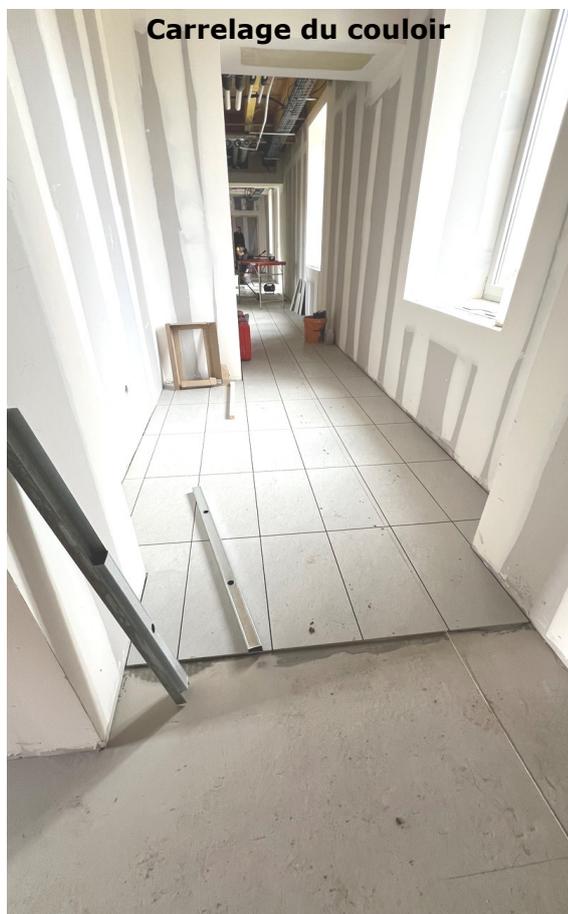


DERNIÈRE LIGNE DROITE POUR LE PROJET CHÂTEAU ROZÉ !

Lancés au cours de l'été 2023, les travaux du château voient la dernière phase de ce vaste chantier. Les forages pour la géothermie ont été réalisés courant mars. L'électricité et le réseau de chauffage ont été installés en parallèle. Les lots finitions sont à pied d'œuvre sur la partie principale et l'annexe a été mise hors d'eau, hors d'air depuis mi-mai. La livraison est programmée début août.



Calepinage des faux plafonds



Carrelage du couloir



Raccordement des réseaux

Salle des mariages



Salle des Archives



Accueil

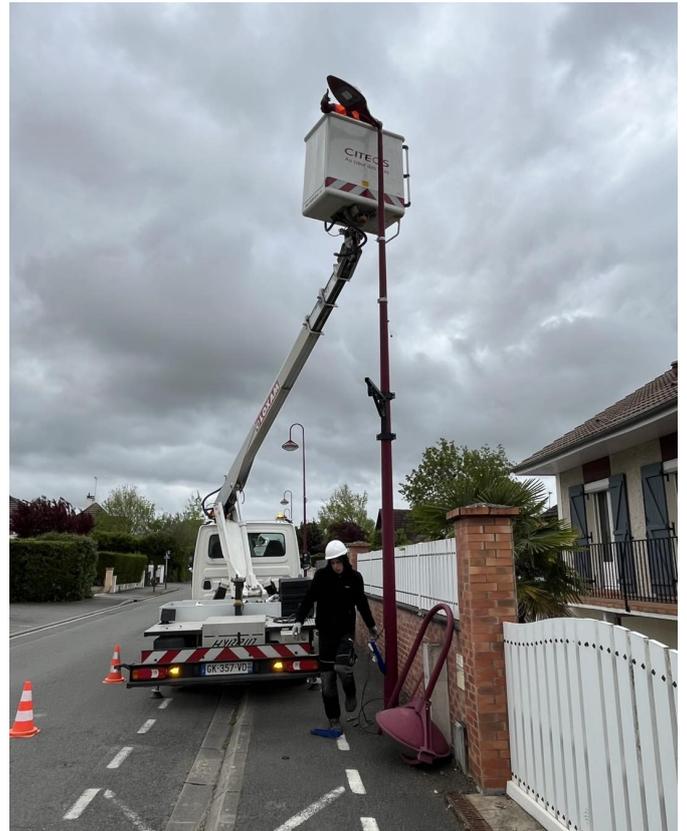
REPLACEMENT DES LUMINAIRES

La commune de Trouy a lancé, en 2023, les devis de remplacement des luminaires vétustes ou énergivores.

35 lanternes ont été remplacées rue du 19 mars 1962 et avenue du Cabaret. D'autres rues sont aussi programmées en 2024, soit 65 lanternes : route de Châteauneuf, rue du Grand Chemin, Les Vallées Froides, avenue de Saint-Amand.

Les lanternes 100 watts en sodium sont remplacées par des lanternes à led de 51 ou 29 watts avec une programmation d'abaissement de puissance la nuit, ces axes restant éclairés pour les besoins de la vidéoprotection.

Le montant des travaux s'élève à 67 900 € HT, subventionnés à 70 % par le SDE 18.



TRAVAUX DE VOIRIE



La commune a initié en 2023 des travaux de voirie et d'eaux pluviales sur l'avenue des Anciens Combattants et la route des Brissets.

Ces travaux ont conduit à curer les fossés de l'avenue des Anciens Combattants, à hauteur de la rue des Moulins, jusqu'à la déchetterie.

Une traversée d'eaux pluviales a été créée au croisement de la route des Brissets.

Des travaux de dérasement des accotements, de reprise de chaussées et de mise en place d'enrobés ont eu lieu sur 300 m sur la route des Brissets.

Des noues ont été créées pour évacuer les eaux pluviales et les accotements ont été rechargés en grave. Ces travaux ont été réalisés par l'entreprise Axiroute pour un montant de 39 100 € HT.

L'APPLICATION « MA SÉCURITÉ » POUR FACILITER LES ÉCHANGES AVEC LA POLICE



Vous êtes victime de violence, d'un vol, d'une escroquerie ? Vous vous posez des questions sur votre sécurité ? Vous recherchez des conseils ? L'application Ma Sécurité vous vient en aide et vous propose la solution la plus adaptée à votre problème.

L'objectif de cet outil est de répondre le plus rapidement possible à vos différentes interrogations et demandes, tout en simplifiant vos échanges avec la Police.

Les services proposés par l'application Ma Sécurité vous offrent une réponse instantanée et personnalisée. En effet, un tchat disponible 24h/24 et 7j/7 vous permet de communiquer de manière instantanée avec la Police. Celui-ci répond à vos questions, vous accompagne et vous guide vers la solution la mieux adaptée.

En cas d'urgence, l'appel au 17 reste impératif.

L'application vous présente quatre onglets : Accueil ; Actualités ; Conseils et Numéros utiles. Sur ces pages, diverses fonctionnalités vous sont proposées : Appels d'urgence ; Signalement ; Démarches administratives ; Actualités locales et/ou thématiques ; Fiches conseils de sécurité ou de prévention sur les

thématiques qui vous intéressent (habitation, famille, transports et mobilités, numérique, harcèlement, violences sexuelles et sexistes, ...).

Pour faciliter vos démarches avec les commissariats, une cartographie des points d'accueil vous est présentée. Celle-ci regroupe leurs coordonnées et horaires d'ouverture et vous offre la possibilité de prendre rendez-vous directement depuis l'application.

Alors n'attendez plus et téléchargez gratuitement l'application Ma Sécurité.

LE CITOYEN, ACTEUR DE LA SÉCURITÉ : POURQUOI PAS VOUS ?

La commune de Trouy est exposée à un certain nombre de risques majeurs (inondations, transports de matières dangereuses, ...) ce qui a incité la municipalité à se doter d'un plan communal de sauvegarde et d'une réserve communale de sécurité civile, par délibération du 27 mai 2008.

Cette réserve a pour vocation à renforcer, si besoin, les moyens municipaux mobilisés pour faire face aux accidents et catastrophes affectant la commune. Placée sous l'autorité du maire, elle est constituée de bénévoles et est matérialisée par un contrat d'engagement entre le réserviste et la ville. Elle fait appel à des citoyens de tout âge et de tout métier.

Il est important de souligner que la réserve communale de sécurité civile ne se substitue pas aux services de secours professionnels mais vient en complément pour renforcer la capacité d'intervention des autorités locales.

Si vous souhaitez vous engager dans cette démarche citoyenne, n'hésitez pas à contacter votre mairie au 02 48 64 78 13 (Mme Valérie Georges) pour en savoir plus sur les modalités d'inscription.



PARTICIPATION CITOYENNE



Le 7 mai 2024, M. Franck Breteau, maire de Trouy, a signé le protocole "participation citoyenne" avec M. Franck Moinardeau, directeur de cabinet représentant le préfet du Cher, et M. Laurent Astegiano, directeur départemental de la police nationale du Cher.

La participation citoyenne est un outil efficace pour lutter contre la délinquance en favorisant la vigilance et la solidarité entre les habitants. Elle permet également de renforcer le lien de confiance entre la population et les forces de l'ordre.

Ce protocole précise les modalités de mise en œuvre de ce partenariat sur la commune de Trouy. Il vise à :

- développer auprès des truciens une culture de sécurité,
- renforcer le contact entre la police et les habitants,
- développer des actions de prévention de la délinquance au niveau local.

Choisis par le maire et le responsable territorial de la police, ces citoyens référents sont des personnes volontaires, disponibles et dignes de confiance. Leur mission, basée sur le bénévolat, est de veiller à la sécurité de leur quartier en alertant les autorités compétentes en cas de situation suspecte ou de comportement inquiétant.

Grâce à une formation dispensée par la police nationale, ces référents seront en mesure de repérer les signes avant-coureurs d'une infraction, de recueillir des informations pertinentes et de les transmettre de manière efficace aux forces de l'ordre. Leur rôle sera donc essentiel pour contribuer à la lutte contre la délinquance et pour garantir la sécurité des personnes et des biens.

Chacun s'est félicité de la signature de ce protocole et de la mise en place de ce dispositif sur la commune. Il encourage les habitants à s'impliquer dans cette démarche citoyenne.

Ensemble, ils œuvreront pour faire de Trouy un lieu sûr et agréable à vivre pour tous ses habitants.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez contacter la mairie au 02 48 64 78 18 et laisser vos coordonnées.



RAPPEL SUR LA CIRCULATION DE LA RUE DU PARADIS

Les panneaux connus de tous les usagers sont situés rue du Paradis, de part et d'autre de l'intersection avec la rue Louise Michel.

Dans le sens de circulation église-cimetière, au carrefour, on trouve ce panneau. Les usagers de la route doivent laisser la priorité d'engagement aux véhicules venant en face, ils ne doivent pas s'engager si un véhicule est déjà engagé dans le rétrécissement de la voie.



Dans le sens de circulation cimetière-église, au carrefour, on trouve ce panneau. Les usagers ont une priorité d'engagement dans ce sens de circulation **mais si un véhicule est déjà engagé dans le rétrécissement, ils ont l'obligation de laisser le passage** et ne doivent pas s'engager ; ils doivent donc s'arrêter et laisser libre le passage, si besoin en se rabattant sur la droite.

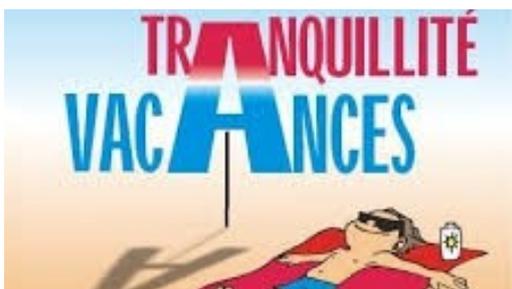
Malheureusement, on constate souvent des conducteurs qui confondent la priorité d'engagement avec la notion d'être prioritaire et qui circulent malgré tout dans l'intersection lorsqu'un véhicule en face est engagé.

Il s'ensuit souvent des appels de phares ou tout autre comportement agressif de la part de conducteurs pensant être dans leur bon droit mais qui ne le sont pas.

Il serait bien mieux que tous les usagers respectent le code de la route et circulent de manière plus calme et plus apaisée.

OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

Zen en vacances ? Bénéficiez de l'Opération Tranquillité Vacances !



Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre maison, de votre appartement ? Vous pouvez demander à la police de surveiller votre domicile !

Depuis 1974, le dispositif Opération Tranquillité Vacances (OTV) aide les vacanciers à être plus sereins.

Aujourd'hui, l'opération est élargie à toute période d'absence prolongée de particuliers, indépendamment des vacances scolaires.

L'Opération Tranquillité Vacances, qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la police et la gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée.

Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions.

Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie – soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation : tentatives d'effractions, effractions, cambriolages. Informés, les victimes et leurs proches, restés sur place, sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc.

L'Opération Tranquillité Vacances, comment ça marche ?

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum) au commissariat. Pour gagner du temps, un formulaire est accessible ; il est à remplir et à imprimer avant de se rendre sur place pour finaliser la demande.

ETABLISSEMENT DES PROCURATIONS

Depuis le 1^{er} janvier 2022, la condition d'attache du mandant (celui qui donne procuration) et du mandataire (celui qui détient la procuration) dans la même commune a été supprimée.

Désormais, tout électeur peut donner procuration à un électeur inscrit dans une autre commune que la sienne. Toutefois, ce dernier doit toujours se rendre dans le bureau de vote de son mandant pour voter à sa place.

Nombre maximum de procurations

Chaque électeur ne pourra détenir qu'une seule procuration établie en France (plus une éventuellement délivrée à l'étranger).

Délais

Aucun délai n'est requis pour établir une procuration, celle-ci peut donc être effectuée le jour même du scrutin.

Nouveauté : la dématérialisation totale de la procuration

Cette démarche ne peut s'effectuer que par le biais de l'identité numérique « France Identité ».

Cette année, pour la première fois à l'occasion des élections européennes uniquement, va être testée la procédure de dématérialisation intégrale de la procédure. Ainsi, le mandant ne sera plus contraint de se déplacer physiquement au commissariat ou à la gendarmerie pour faire vérifier son identité.

Attention, cette procédure est ouverte uniquement aux électeurs possédant **une carte d'identité au nouveau format (CNIe)** et disposant **d'un smartphone récent**, capable d'échanger des données via le NFC (technologie de communication sans fil permettant l'échange d'informations entre des périphériques) et ayant fait certifier leur identité numérique auprès d'une des communes équipées du dispositif de recueil des empreintes (c'est-à-dire habilitées à délivrer les cartes d'identité).

L'électeur éligible à cette démarche pourra se rendre sur le site maprocuration.gouv.fr et établir l'intégralité de sa demande de procuration en ligne, **sans aucun déplacement physique** puisque son identité sera déjà certifiée.

La demande en ligne avec validation physique

L'électeur peut établir sa procuration en ligne via le site www.maprocuration.gouv.fr.

Attention, cette procédure n'exempte pas le mandant de faire valider sa demande de procuration par l'une des autorités habilitées à les recevoir (voir ci-dessous).

La demande « format papier »

Le formulaire peut être rempli sur place, devant l'officier habilité à recevoir les procurations.

L'électeur peut également remplir son formulaire en ligne sur le site www.service-public.fr et se rendre dans l'une de ces autorités afin de le faire valider.

Autorités habilitées à recevoir les procurations

Magistrats (tribunaux), Officiers et agents de police judiciaire habilités par un juge (commissariats et gendarmeries), A l'étranger : les ambassades.

NB : les officiers de police judiciaire peuvent se déplacer au domicile des personnes en raison de leur maladie ou infirmité grave les empêchant de se déplacer dans un des établissements habilités à recevoir les procurations, sur demande écrite avec justificatif à l'appui.

LE CHANGEMENT DE NOM

Depuis le 1er juillet 2022, toute personne peut demander le changement de son nom à l'état civil et faire modifier son identité sur sa pièce d'identité.

La modification du nom sur la liste électorale émane d'une démarche spécifique et volontaire de la part de l'électeur, effectuée en ligne via le site www.service-public.fr/particuliers/vosdroits.

Sur la liste d'émargement, le nom qui apparaîtra pour les électeurs qui n'auraient pas accompli cette démarche avant le 9 juin sera l'ancien nom.

Dans le cas où le nom sur la pièce d'identité présentée est différent de celui figurant sur la liste électorale, l'électeur devra présenter un justificatif du changement de son nom.

MODIFICATION DU LIEU DE VOTE DU BUREAU N° 4

Le lieu de vote du bureau n° 4 situé au Centre Culturel de Trouy Nord est modifié.

DÉSORMAIS, LES ÉLECTEURS DE CE BUREAU DEVRONT VOTER À L'ÉCOLE MATERNELLE « L'ENVOL » DE TROUY NORD.

Contrairement à ce qui a été annoncé dans le Bien Vivre n° 100, les cartes électorales ne seront pas réexpédiées aux électeurs concernés avant le 9 juin 2024, mais lors de la prochaine refonte des listes électorales.

Les rues concernées sont :

Allée des Marjolaines	Rue des Frères Lumière
Allée Sainte-Hélène	Rue des Marjolaines
Chemin des Mondors	Rue Edith Piaf
Chemin du Gros Buisson	Rue Hervé Bazin
Chemin Sainte-Marie	Rue Jacques Brel
Impasse Louis Juvet	Rue Jean Gabin
Impasse Victor Hugo	Rue Louis Juvet
Le Champ de la Folie - rte de Châteauneuf	Rue Marcel Pagnol
Les Mondors	Rue Sainte-Hélène
Les Pieds aux Joncs	Rue Victor Hugo
Les Vallées Froides - rte de St Amand	Rue Yves Montand
Place Georges Brassens	

Le dimanche 9 juin, un affichage sera mis en place pour orienter les électeurs vers ce nouveau bureau.



CONCOURS DES MAISONS FLEURIES COMMUNALES 2024

ENTOUREZ LA CATÉGORIE DE VOTRE CHOIX

1ère A : Maison avec jardin très fleuri visible de la voie publique

1ère B : Maison avec jardin fleuri dans un décor paysager visible de la voie publique (arbres, arbustes et gazon)

2ème : Maison avec décor floral installé au sol sur la voie publique

3ème A : Maison sans jardin avec fenêtres, balcons ou murs fleuris visibles de la voie publique (façade ou pignon).

3ème B : Maison sans jardin avec terrasse ou jardinet fleuri visible de la voie publique

5ème : Commerce avec ou sans jardin

6ème : Gîtes de France (gîtes ruraux, chambres d'hôtes, gîtes d'étape)

Anciennes fermes

CONCOURS DES JARDINS POTAGERS 2024

Ce concours permet de récompenser des jardins potagers remarquables au niveau de la diversité des légumes et des fruits cultivés, des bonnes pratiques du jardinage et de l'esthétique du jardin.

Il est ouvert à tous les jardiniers habitant Trouy, propriétaires ou locataires, mais dont le jardin est situé sur la commune.

Les critères de sélection porteront sur les aspects suivants :

- l'aspect visuel général,
- la diversité des légumes et des fruits cultivés,
- la présence de légumes anciens patrimoniaux,
- l'esthétique : dans ce domaine seront prises en compte la disposition du jardin potager dans le site, l'originalité du tracé, les cultures associées (arbres fruitiers), l'association fleurs - légumes,
- les critères environnementaux s'intégrant dans le principe de développement durable : utilisation du paillage, récupération de l'eau de pluie, compostage, méthodes de traitement.

**BULLETIN D'INSCRIPTION
CONCOURS DES MAISONS FLEURIES COMMUNALES 2024**

À retourner en mairie, service communication/festivités ou
valerie.georges@ville-trouy.fr (un accusé réception vous sera envoyé)
avant le 20 juin 2024

NOM, Prénom.....

Adresse.....

Téléphone.....

Mel :

Inscription à télécharger sur villedetrouy.fr rubrique environnement

**BULLETIN D'INSCRIPTION
CONCOURS DES JARDINS POTAGERS 2024**

Nom, Prénom :

Adresse :

Téléphone

Mel :

À retourner en mairie, service communication/festivités ou
valerie.georges@ville-trouy.fr (un accusé réception vous sera envoyé)
avant le 20 juin 2024

Inscription à télécharger sur villedetrouy.fr rubrique environnement

JACHERES FLEURIES



Pour accompagner la démarche "zéro pesticide dans nos villes et villages" et limiter le désherbage le long des murs et bordures, la Municipalité a décidé de reconduire l'opération "sachets de jachères fleuries".

Cet assortiment de 18 espèces florales très résistantes empêche le développement des "herbes folles" et contribue à l'embellissement.

Les personnes intéressées sont invitées à venir chercher leur sachet en mairie **avant le 30 juin 2024**, les lundi et mardi de 9h à 12h et de 14h à 17h, les mercredi de 9h à 12h en mairie et de 14h à 16h à la mairie annexe, les jeudi de 9h à 12h, les vendredi de 9h à 17h.

TROUBLES DE VOISINAGE

Comme tous les étés, nous passons du temps à l'extérieur et les bruits sont plus nombreux de jour comme de nuit :

- par un individu (cris, talons, chants, ...),
- par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, pétards et feu d'artifice, pompe à chaleur, éolienne, électroménager, ...),
- par un animal (abolements, ...),
- par des jeux (piscine, ...).

Lorsque ces bruits sont commis entre 22h et 7h, on parle de **tapage nocturne**.

En journée, ils peuvent causer un trouble anormal de voisinage dès lors qu'ils sont répétitifs, intenses ou qu'ils durent dans le temps. Les nuisances olfactives (barbecue, ordures, fientes, ...) ou visuelles (gêne occasionnée par une installation par exemple) peuvent aussi constituer un trouble anormal de voisinage.

Pour le bien-être de tous, merci de limiter ces nuisances.



**BRUITS
de voisinage**

Tous responsables
Tous concernés

HORAIRES DES BRUITS

Arrêté municipal 10/2012 du 19 janvier 2012



Les travaux temporaires de rénovation, de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de porter atteinte à la tranquillité du voisinage en raison de leur intensité sonore, ne peuvent être effectués que les :

Jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30
Samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
Dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Les entreprises travaillant chez les particuliers sont autorisées de **8h à 19h les jours ouvrables**.

Sont également très désagréables les bruits engendrés par les 2 roues qui peuvent déranger le voisinage. Merci d'y veiller.

LES DECHETS VERTS

PROCHAINS RAMASSAGES

LUNDI 17 JUIN NORD

JEUDI 20 JUIN BOURG

Ce ramassage concerne les personnes âgées de plus de 70 ans, les femmes veuves, les personnes ayant de graves problèmes de santé (hospitalisation, handicap temporaire), les personnes à mobilité réduite.

Les bénéficiaires doivent être inscrits en mairie, **le renouvellement** de cette inscription est automatique chaque année.

Ne sont ramassés que des végétaux (tailles, élagages, feuilles, gazon) mis en sacs de 125 litres maximum jusqu'à 1m³ pour des raisons écologiques, de salubrité et de maniabilité (aucun sac poubelle ou autres sacs ne seront ramassés).

A l'inscription, deux sacs sont fournis par la Municipalité. Vous pouvez utiliser des sacs supplémentaires mais uniquement des sacs à déchets de jardin sans dépasser 1m³.

Les sacs, une fois vidés, sont laissés sur place.

BRÛLAGE DES DÉCHETS

Le brûlage des déchets peut être à l'origine de gêne ou d'insalubrité pour le voisinage. Les odeurs et la fumée peuvent être la cause de la propagation d'incendies si les feux ne sont pas correctement surveillés et contrôlés.

L'arrêté préfectoral du 8 octobre 1985 portant Règlement Sanitaire Départemental (R.S.D.), et particulièrement l'article 84 concernant l'élimination des déchets, stipule que tout dépôt sauvage d'ordures ou de débris de quelque nature que ce soit, ainsi que toute décharge brute d'ordures ménagères, sont interdits.

Le brûlage à l'air libre des ordures ménagères, déchets verts et assimilés est également interdit ainsi que leur destruction à l'aide d'incinérateur individuel.

Le R.S.D. est consultable sur le site de la Préfecture du Cher, rubrique environnement.



FERMETURE DE LA POSTE



La Poste a informé les services de la Mairie, par courrier en date du 15 avril 2024, qu'en raison de la diminution de la fréquentation pendant la période estivale, **le bureau de Trouy, situé 2 rue Louise Michel, sera fermé du 2 au 6 juillet prochain.**

Il reprendra ses horaires habituels à compter du mardi 9 juillet.

Le bureau de poste Bourges Aéroport, situé 109 avenue Marcel Haegelen, sera ouvert pendant cette période du lundi au vendredi de 9h à 12h - 14h à 18h, le samedi de 9h à 12h.

Les services de la Poste et de la Banque Postale sont également accessibles en ligne : www.laposte.fr et www.labanquepostale.fr.

FABRICE, PRODUCTEUR DE FROMAGES

Nous avons une excellente nouvelle pour tous les amateurs de fromages de chèvre ! Fabrice ROUX, producteur de "La Ferme des Rochers", connu pour ses savoureux fromages de chèvre et de vache, son service de qualité et son écoute, est désormais présent non seulement le samedi mais aussi le mercredi matin. De 9h à 12h, vous pourrez vous rendre sur la place du marché et découvrir une variété de fromages savoureux proposés par ce passionné.



DISTRIBUTION DES DOCUMENTS MUNICIPAUX



La municipalité de Trouy vous rappelle que le "Bien Vivre à Trouy" est disponible en version dématérialisée. Vous pouvez donc le consulter en ligne sur le site internet www.villedetrouy.fr.

Cependant, nous comprenons que certains habitants préfèrent la version papier de ce journal d'informations. Dans ce cas et afin de faciliter la distribution réalisée par vos élus, il est indispensable de bien renseigner le nom et le numéro de la rue.

Si vous n'avez pas encore remis votre coupon réponse en mairie, il n'est pas trop tard.

Pour recevoir la version papier, il vous suffit de contacter la mairie au 02 48 64 78 13.

L'élue en charge de votre secteur géographique vous le déposera.

RECTIFICATIF APPORTÉ AU REFLET MUNICIPAL N°27

RECTIFICATIF

Suite à l'article paru dans le Reflet Municipal n° 27 sur la nécrologie de M. Jacques Baudron, M. Pincot, ancien Président de Trouy Temps Libre, a souhaité apporter les précisions suivantes :

"En début d'année 1989, l'association Trouy Temps Libre avec l'aide de la municipalité décide de créer une fête autour de la Maison du Temps Libre. Mais quoi ? Après débat il est retenu de créer une fête un peu gastronomique dans l'idée de Quincy. Mais où trouver des ostréiculteurs ? Trois membres de l'association : Jacky Baudron, Jean-Jacques Mallière et Guy Minard sont des habitués de la Faute-sur-Mer et proposent de faire la démarche auprès du Comité des Fêtes de ladite ville. Là s'arrête leur mission, au demeurant fort utile, le reste est l'œuvre de l'association, un peu de lumière ne fait pas de mal."

LES ASTREINTES

Depuis de très nombreuses années, le maire, les adjoints et les agents des services techniques de notre commune sont, par roulement, d'astreinte toutes les semaines pour répondre à vos besoins et résoudre les problèmes qui pourraient survenir en dehors des heures de travail habituelles.

Nous comprenons que les urgences et les imprévus ne tiennent pas compte des horaires de bureau. Que ce soit un problème de voirie, d'éclairage public, d'approvisionnement en eau ou tout autre souci lié à notre commune, notre équipe est là pour vous aider.

Ils sont disponibles et prêts à intervenir rapidement pour résoudre les problèmes qui pourraient perturber votre quotidien. Leur engagement envers notre commune est fort et ils sont déterminés à assurer votre bien-être à tout moment.

Vous pouvez contacter l'équipe d'astreinte au **06 82 30 92 02**. Votre demande sera traitée avec rapidité et vous recevrez une réponse dans les plus brefs délais. Nous tenons à souligner que l'astreinte des agents municipaux ne doit être utilisée que pour les **situations urgentes nécessitant une intervention immédiate**.

Pour les questions non urgentes ou les demandes d'information générale, nous vous encourageons à contacter les services municipaux pendant les heures d'ouverture de la mairie.

Il s'agit d'un service supplémentaire. La disponibilité de l'équipe municipale et des agents municipaux en dehors des heures de travail témoigne de leur dévouement envers les truciens. Les élus sont là pour vous.



DISPOSITIF «JE M'INVESTIS POUR TROUY»

La commune de Trouy poursuit son action «Je m'investis pour Trouy».

Il s'agit de donner l'opportunité aux jeunes âgés de 16 à 17 ans de découvrir le fonctionnement de leur commune et de s'investir pour elle tout en étant récompensés pour leurs actions.

Ces missions durent 3 h et sont rémunérées à hauteur de 15 € les 3 h.

En collaboration avec les associations locales et la municipalité, ces missions correspondent à la préparation de thés dansants à l'Espace Jean-Marie Truchot, à la préparation des vins d'honneur après les commémorations, mais aussi lors des bourses aux vêtements, jouets, brocantes, etc. La municipalité fait également appel aux jeunes pour les vœux du maire à la population et le repas des aînés.

Ces missions, très appréciées par les associations notamment pour l'échange avec les jeunes de la commune, continuent à augmenter.

Si vous souhaitez vous inscrire à ce dispositif, les dossiers sont à retirer à l'accueil de la mairie (place du 8 mai 1945) ou à télécharger sur le site internet de la ville (www.villedetrouy.fr) dans la rubrique enfance seniors.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter Mme Anne THANG @ : anne.thang@ville-trouy.fr ☎ : 02 48 64 78 14.



RENFORT AUX RESTAURANTS SCOLAIRES



Nous avons actuellement besoin de renfort dans les restaurants scolaires de Trouy. Nous recherchons des personnes responsables, bienveillantes et motivées pour aider nos équipes et disponibles quatre jours par semaine (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 11h30 à 13h30) pour encadrer les enfants pendant les repas.

Ces missions sont essentielles pour assurer la sécurité et le bien-être des enfants pendant leur temps de restauration à l'école. Elles consistent à encadrer les enfants pendant les repas, les aider à se servir, veiller au respect des règles de vie en collectivité et à la propreté des lieux.

Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter aux coordonnées suivantes : ☎:02 48 64 78 16, ✉ cecile.gressin@ville-trouy.fr. Vous pouvez également déposer un courrier à l'accueil de la mairie ou appeler le 02 48 64 78 18.

Nous comptons sur votre soutien et votre engagement. Merci d'avance pour votre collaboration.

VACANCES D'ÉTÉ AU CENTRE DE LOISIRS

Le Centre de Loisirs sera ouvert du 8 juillet au 30 août 2024. Il sera fermé les 15 et 16 août. Les inscriptions se feront jusqu'au 21 juin inclus.

Pour les nouvelles inscriptions pour les enfants de Trouy et des communes partenaires, merci de fournir le carnet de santé et l'attestation CAF.

Le programme des activités sera diffusé 2^{ème} quinzaine de juin.

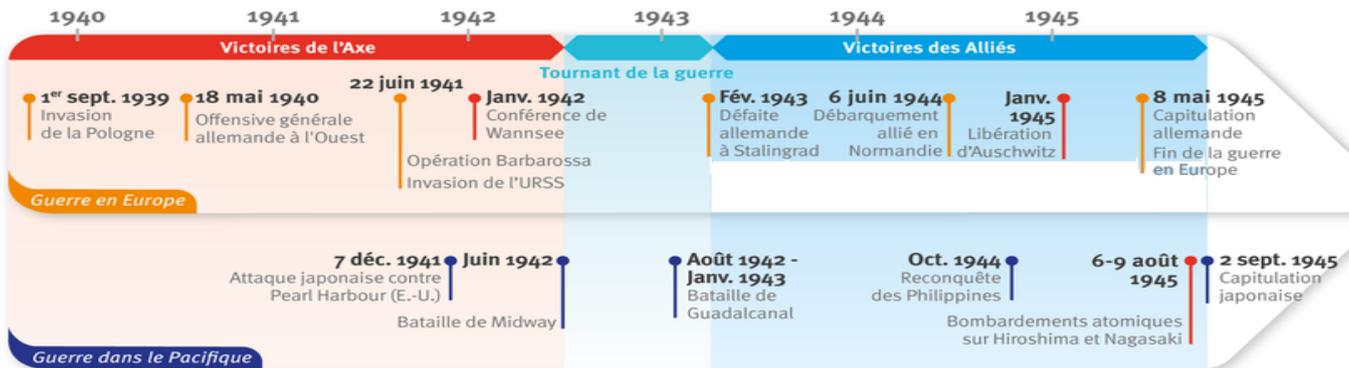
Contact ☎ : 02 48 64 73 58 ✉ : enfance@ville-trouy.fr.



80 ANS DÉJÀ ET TOUJOURS PRÉSENT

Le message "Ici radio Londres, veuillez écouter quelques messages personnels" était l'une des phrases d'ouverture utilisées par le Général de Gaulle lors de ses interventions radiophoniques pendant la Seconde Guerre mondiale. Ces messages étaient diffusés sur les ondes de la BBC et étaient destinés à la population française occupée par les forces allemandes. Le Général utilisait ces messages pour transmettre des informations, des nouvelles et des appels à la résistance aux Français, les encourageant à ne pas perdre espoir et à continuer à lutter contre l'occupation nazie. Ils ont joué un rôle crucial dans la mobilisation de la population française et dans la coordination des actions de la résistance contre l'occupant.

Chronologie de la Seconde Guerre mondiale



Radio Londres annoncera plus de 350 messages personnels durant cette seule journée du 5 juin. Un signal qui permet à chacun et chacune de se mettre en marche. Pourtant 75 ans après, un seul message reste un symbole, l'un des plus forts même du débarquement : ce sont les deux premiers vers du poème de Verlaine « Chanson d'automne ». Ils annonceront en deux temps et en langage codé cette vague déferlante de reconquête sur les plages normandes la nuit du 6 juin 1944. A 21h15, l'introduction musicale vient de se terminer. Les messages personnels commencent. Les premières notes de la 5ème symphonie de Beethoven, (en Morse est un « V » comme Victoire), et puis, le premier vers et donné une fois, puis une seconde. « Les sanglots longs des violons de

l'automne ... Je répète ... Les sanglots longs des violons de l'automne, et le pied tant attendu est enfin lancé... Blessent mon cœur d'une langueur monotone... Je répète... Blessent mon cœur d'une langueur monotone. »

Prévu pour le 5 juin 1944, le débarquement a été reporté en raison des mauvaises conditions météorologiques. Au petit matin du 6 juin, une armada de près de 7 000 navires, protégée par 10 000 avions, s'approche des côtes normandes. A leur bord, plus de 156 000 soldats alliés se tiennent prêts à débarquer. À 6h30, l'assaut est donné. Les rampes des barges s'abaissent et les premières unités s'élancent dans l'eau glacée. Parmi les soldats, il y a des Américains, des Britanniques, des Canadiens, des Français, des Polonais, des Belges, des Tchécoslovaques, des Néerlandais, des Norvégiens, ... Ils débarquent. Immédiatement, le feu de l'enfer s'abat sur eux. Les soldats qui restent debout, avec leur sac de 30 kg, affrontent le feu ennemi. Courir, se coucher, ramper, se relever, courir de nouveau, ... Après des heures de combat, le silence succède au bruit incessant des canons et des mitrailleuses. Tous ces soldats de la liberté étaient des frères d'arme et d'âme, venus combattre les nazis au péril de leur vie.





Parmi les premières troupes débarquées ce 6 juin 1944 figurent les 177 fusiliers marins commandos de Philippe Kieffer, qui restent assimilés aux héros d'une seule journée. La mission du commando était entre autres de neutraliser les fortifications allemandes élevées sur la plage.

Le soir du 6 juin, la libération de la France a commencé. Pour les troupes allemandes, le glas vient de sonner. Ces soldats ont débarqué au prix de pertes énormes (10 660 tués, blessés et disparus). Le sable des côtes normandes est rougi par le sang.

Combien de mères, de femmes, d'enfants, quelques jours plutôt, ont dit au revoir à un fils, un homme, un père, remplis par la certitude de ne peut-être pas les revoir ? Eux qui portaient pour une question de liberté.

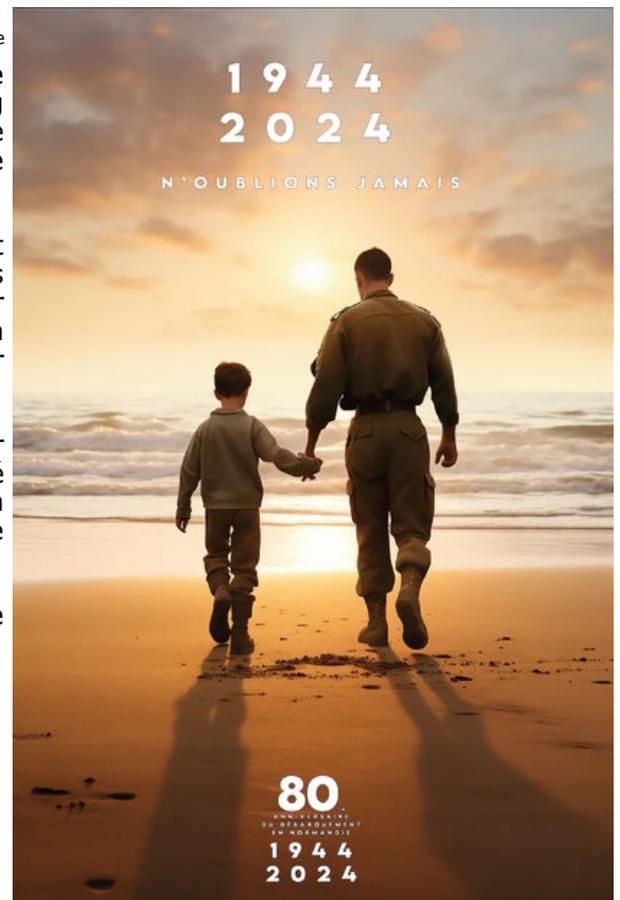
Parmi ces soldats, des hommes et des femmes de différentes nationalités ont courageusement combattu pour la liberté et la justice. Ils ont tous en commun d'avoir sacrifié leur jeunesse. Malheureusement, un grand nombre d'entre eux ont payé le prix ultime de leur vie pour nous permettre de vivre dans un monde meilleur et plus sûr.

Aujourd'hui, alors que nous commémorens le 80^{ème} anniversaire du débarquement, il est crucial de se rappeler de tous les soldats de toutes nationalités qui ont versé leur sang sur les plages de Normandie. Leur sacrifice et leur courage ont permis de repousser les forces nazies et de tourner le cours de la Seconde Guerre mondiale.

Au vu des événements actuels, marqués par des conflits et des tensions à travers le monde, il est essentiel de ne pas oublier le prix que ces soldats ont payé en vie humaine pour notre liberté. Leur héritage doit être préservé et honoré, afin que les générations futures se souviennent toujours de leur sacrifice et de leur dévouement.

Leur mémoire vit à travers nous et nous devons nous efforcer de transmettre le message de paix, de liberté et de solidarité pour lequel ils ont combattu. Car, comme l'a si bien dit John F. Kennedy : "La liberté n'est jamais bien acquise, chaque génération doit la défendre et la gagner à nouveau".

Nous leur devons à tous notre reconnaissance éternelle. Que leur sacrifice ne soit jamais oublié.





Jeux et tricot

Le lundi de 14h30 à 17h30 des jeux et tricot ou autres au Centre de Loisirs : 3, 10 et 24 juin.

Réserve de Beaumarchais

Voyage organisé par la Municipalité pour aller visiter la réserve de Beaumarchais avec le train-safari. Déjeuner sur place, visite à pied du parc des Wapitis et pot de l'amitié.

Départ de Trouy à 9h45 retour vers 19h - 83 € tout compris.

Réservations au 02 48 20 38 51 en laissant un message ou au 02 48 64 78 78.

Alzheimer

Information sur la maladie (début, à qui s'adresser, les aidants, ...) avec l'association Alzheimer 18 à 14h30 au Centre de Loisirs le lundi 1er juillet. Gratuit et ouvert à tous.

Renseignements « Les Ateliers de Béa » au 02 48 64 78 78
 Retrouver toutes nos activités à partir de Google ou Facebook

MANIFESTATIONS DE L'EST PETANQUE AU BOULODROME

8 juin : Concours interne avec les trucidiens. Repas le midi et fromagée le soir (12 €)

20 juin : CDC division 1 et 4 en équipe de 6 joueurs (Comité du Cher)

10 août : Challenge Blaise Monique en triplette

15 août : Concours interne avec les trucidiens. Repas le midi et fromagée le soir (12 €)

31 août : Feu d'artifice organisé par la municipalité. Petite restauration (grillades et frites)

Renseignements au 06.08.73.66.86



TROUY (18) Espace Jean Marie Truchot

Dimanche 2 Juin
de 14 h 30 à 19 h 30

THE DANSANT

animé par

Les Frères BLANCHARD

10 €



Organisé par le Comité des Fêtes de Trouy



Délit de Fuite
en concert

100% Chansons Françaises
Années 60, 70, 80

Hallyday, Mitchell, Téléphone, Goldman, Berger, Polnareff
Gabrel, Dutronc, Renaud, Bashung, Indochine, Gold...

VENDREDI 7 JUIN 2024

Au Bar « Le Popito »

Ouverture à 19h30 - Concert à 20h30

Assiettes de cochonaille

Buvette

  facebook.com/delitdefuite58



DIMANCHE 9 JUIN

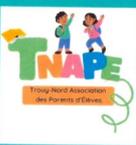
GRAND DEBALLAGE TROUY NORD

PARC DES LUTINS DE 8H À 17H

2€ LE M NON ADHÉRENTS | 1€ LE M ADHÉRENTS
RÉSERVATION ET PAIEMENT À L'AVANCE
5M MINIMUM

Buvette et restauration sur place

Informations et réservations :
ecoletrouynord@gmail.com



MARCHE GOURMANDE

Samedi 15 juin 2024

Organisée par
l'Entente des Marcheurs de Trouy

Château Rozé
Route de La Chapelle

TROUY BOURG

Départ fractionné de 18h00 à 19h30

N'oubliez pas :
- Gobelet
- Lampe
- Gilet fluo

15€ / adulte
7€ / - de 10 ans

Nombre de places limitées

Réservation avant le 1er juin
au 06 42 02 02 67
ou 06 29 65 74 87

8 km

INPS

LES MANIFESTATIONS

Le
16 juin 2024
à 16h

présente
son premier gala de danse

CIRCUS

6€/ gratuit -12 ans
Buvette et restauration sur place

CENTRE
LOUIS ARAGON
Saint Florent
sur Cher

NATURE TRADITION
TRUCIDIENNE
NATURE TRADITION
TRUCIDIENNE

Dimanche 30 JUIN 2024

TROUY-BOURG

(abords espace Jean marie TRUCHOT)

VIDE GRENIER / BROCANTE

RESERVATION ET PAIEMENT A L'AVANCE
Emplacement : 2,00€ le mètre linéaire
Avec un minimum de 5 mètres
(Par voiture entrante et 3 m pour 1 remorque)
Tout véhicule entrant ne ressort plus (plan Vigipirate)
Accueil et installation à partir de 6 heures
(BUVETTE ET RESTAURATION SUR PLACE)
(Avec sandwichs saucisses, merguez..., crêpes)
(Suivant les conditions sanitaires en vigueur)
Renseignements et réservations auprès de :
Daniel AILLIOT : **06 76 06 25 48**
Adresse mail : naturetradition18@outlook.fr
ipns

Le Popito

BOUM DES VACANCES

Vendredi 5 juillet 2024

Animée par DJ Régis
AU BAR LE POPITO

Animation de 20h30 à 23h30 - Buvette et restauration
Organisée par la municipalité en collaboration avec le bar Le Popito

Ville de TROUY

Retraite

AUX FLAMBEAUX

Samedi 31 Août

**BALADE LUMINEUSE
OUVERTE À TOUS**

Départ de la mairie à 22h
Jusqu'au parc du château Rozé

Retrait
des lampions
à partir de 21h45

Organisée par la municipalité de Trouy

Cinéma de plein air
Feu d'artifice
 SAMEDI 31 AOÛT 2024

LE CLAN
 Dans le parc du château Rozé
Film à 21h
Feu d'artifice 23h

Organisés par la municipalité en collaboration avec l'ES Trouy Pétanque

Des Fils de Cœur L'ASSOCIATION « DES FILS ET DU CŒUR » PRÉSENTE

TROUY SOUS LES PAILLETTES

Défilé de mode

SAMEDI 7 SEPTEMBRE 2024
 À L'ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT

OUVERTURE DES PORTES À 20H00
 DÉBUT DU SHOW À 20H30

- LE DÉFILÉ SERA SUIVI D'UNE PETITE SOIRÉE DANSANTE
- PARTICIPATION DE LA TROUPE ART&MIZ ET DE L'ASSOCIATION CORPS ET DANSE

Buvette et petite restauration sur place

AU PROFIT DE L'ASSOCIATION AUTOUR DU BPAN

ENTRÉE LIBRE

avec la participation d'autres sponsors

1ère édition
 Salon du
BIEN - ÊTRE
 Nouveau à Trouy !

Dimanche
 8 septembre 2024
 10h-19h

"Se réunir autour de votre bien-être!"

Programme complet sur HypSoA

ENTRÉE GRATUITE

Exposants
 Ateliers
 Tombola
 Buvette
 Restauration

Une partie des bénéfices reversée à :

ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT
 TROUY BOURG



Atelier artistique libre et collaboratif.
 Tous types de peinture peuvent être pratiqués.

Adhésion : 10 euros pour l'année
 Tous les mercredis, sauf vacances de Noël et d'été, de 18h à 20h30, salle du 1er étage de la bibliothèque de Trouy.
 Contacts : 06 27 70 70 44 / 06 01 96 63 82 / 06 88 30 69 06

A noter sur vos agendas

Exposition avec une invitée d'honneur d'exception, organisée par l'atelier, les 28 et 29 septembre 2024 - Espace Jean-Marie Truchot de Trouy.



TROUY TEMPS LIBRE

Vous aimez les événements festifs et vous avez envie de vous investir dans une belle cause ?

Chaque année, la fête des flots est un événement incontournable de la commune de Trouy. C'est l'occasion pour les habitants de se retrouver, de partager un moment convivial et de profiter d'animations variées.

Pour que cette journée soit une réussite, l'association Trouy Temps Libre a besoin de bénévoles motivés et dynamiques pour l'aider dans l'organisation et le bon déroulement de l'événement.

Alors, n'hésitez plus et rejoignez l'équipe de bénévoles de Trouy Temps Libre pour la fête des flots les 14 et 15 septembre 2024 !

Pour plus d'informations et pour vous inscrire, contactez l'association au 06 15 73 41 33 ou trouytempslibre@outlook.fr

LA CONFRÉRIE DES CHEVALIERS D'HYPOCRAS



La Confrérie des Chevaliers d'Hypocras remercie la municipalité de Trouy pour son soutien, ainsi que les truciens présents, lors de son 23ème Chapitre tenu le 20 avril 2024 sur le site de l'Espace Jean-Marie Truchot.

Cette nouvelle édition a permis de rassembler une centaine de personnes. Après une bénédiction en l'église Saint-Pierre de Trouy, le cortège des Chevaliers, accompagné des confréries amies, s'est rendu à l'EJMT pour une cérémonie d'admission de deux écuyers, suivie d'un adoubement de cinq chevaliers.

A l'issue, tous les présents ont pu déguster la boisson « Hypocras » confectionnée par les Chevaliers ainsi que les traditionnelles « moules au râteau » cuisinées sur place. S'en est suivie une remise de médailles à certains participants pour leur fidélité. Ce temps formel passé, un dîner musical, composé d'une paëlla géante, de tisane des Chevaliers, fromage et dessert, a été servi pour la grande joie de tous.

Nous vous espérons encore plus nombreux l'année prochaine, le **samedi 26 avril 2025 à partir de 16H.**

En attendant ce nouveau Chapitre, nous vous convions au concert de cornemuses qui aura lieu le 21 septembre prochain dans le parc du château Rozé de Trouy.

L'ASSOCIATION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE LOISIRS ET DÉTENTE



La saison de l'AGVLD se termine fin juin dans une bonne humeur et, sur l'ensemble, d'un bon résultat, ainsi qu'un succès pour l'après-midi dansant du 7 avril.

Nous reprendrons les cours mi-septembre pour la saison 2024/2025.

Les précisions sur la modalité de la rentrée paraîtront dans le prochain Bien Vivre à Trouy.

A NE PAS MANQUER

ESPACE JEAN-MARIE TRUCHOT

- 2/06 Thé dansant, Comité des fêtes
- 14/06 Soirée des entreprises, Municipalité
- 16/06 Thé dansant, Je donne, Tu vis
- 21/06 Spectacle de l'école maternelle «Graine d'artistes»
- 30/06 Brocante, NTT

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 25 juin 18h30

TROUY BOURG

- 15/06 Marche gourmande, EMT

PARC DES PETITS LUTINS

- 9/06 Grand déballage, TNAPE

ECOLE ELEMENTAIRE NORD

- 28/06 Fête des écoles primaires Nord

BAR LE POPITO

- 7/06 Bar Concert, Municipalité
- 5/07 Bar Concert, Municipalité

CHÂTEAU ROZE ET MAIRIE

- 31/08 Retraite aux flambeaux en Mairie
Cinéma en plein air et feu d'artifice
au Château, Municipalité

CENTRE CULTUREL TROUY NORD

- 28/06 Fête de la musique, Compagnons
de Choeur

MONUMENT AUX MORTS

- 8/06 Journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » en Indochine
- 18/06 L'Appel du 18 juin
- 21/07 Journée nationale à la mémoire des victimes des crimes racistes et antisémites de l'Etat français et d'hommage aux « Justes » de France

INFOS MAIRIE

Pour les urgences Astreinte technique 06 82 30 92 02
Fermeture le 16 août, astreinte administrative pour le pont
du 15 août 06 79 80 09 79

MAIRIE

☎ : 02.48.64.78.18
Fax : 02.48.64.74.96
@ : mairie@ville-trouy.fr
Site : villedetrouy.fr
Facebook : <https://www.facebook.com/villedetrouy/>

Horaires d'ouverture

Lundi 9h à 12h et 14h à 17h
Mardi 9h à 12h et 14h à 18h
Mercredi 9h à 12h
Jeudi 9h à 12h
Vendredi 9h à 17h

MAIRIE ANNEXE

☎ : 02.48.21.08.04

Horaires d'ouverture

Mercredi 14h à 16h

Fermeture du 5 juillet au 2 septembre

BIBLIOTHÈQUE "LE JARDIN DES MOTS"

☎ : 02.48.64.72.25

Nouveaux Horaires d'ouverture

Lundi 16h30 à 18h30

Mercredi 15h à 18h

Vendredi 17h à 19h

Samedi 10h à 12h

Fermeture du 15 au 27 juillet inclus et du 12 au 24 août inclus (ouvert du 29 juillet au 10 août)

CENTRE DE LOISIRS "RIBAMBELLE"

☎ : 02.48.64.73.58

@ : enfance@ville-trouy.fr

Horaires d'ouverture

Lundi, mardi, jeudi, vendredi 8h30 à 18h

Mercredi 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30

Fermeture le 16 août

RELAIS PETITE ENFANCE "POMME D'API"

☎ : 02.48.64.78.78

@ : corinne.gatimel@ville-trouy.fr

Accueil administratif

UNIQUEMENT sur rendez-vous

Lundi-Mardi-Jeudi 8h à 12h30 et 13h30 à 17h

Mercredi 8h à 12h30

Vendredi 8h à 12h

Fermeture du 22 juillet au 19 août

C.C.A.S.

☎ : 02.48.64.78.78

@ : corinne.gatimel@ville-trouy.fr

Horaires d'ouverture

Lundi-Mardi-Jeudi 8h à 12h30 et 13h30 à 17h

Mercredi 8h à 12h30

Vendredi 8h à 12h

Fermeture du 22 juillet au 19 août

Accueil ateliers d'éveil

Lundi 9h à 11h

Vendredi 9h à 11h

Fermeture du 5 juillet au 2 septembre